

Fiche synthétique et opérationnelle - Circonscription Angoulême-Nord
Gestion d'un cas confirmé de COVID-19 à l'école au 16-09-20

Ce document n'exclut pas la lecture des 4 fiches MEN de gestion du COVID-19 et la présentation de l'ensemble des documents à votre équipe.

Quand ?	Que faire si vous avez connaissance d'un cas positif ?	Qui contacter ?	Comment ?
1	<p>Informez les parents que l'enfant ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin ou par le médecin scolaire.</p> <p>Informez les autorités académiques, le médecin technique, le médecin scolaire et l'IEN sur son portable (06 71 43 60 14).</p> <p>L'IEN double d'un appel au médecin technique et au médecin scolaire.</p> <p>Courriel type : « Mesdames, Messieurs, je vous informe que l'élève (Nom-prénom-date de naissance-classe-coordonnées (numéro de téléphone) des parents est déclaré positif à la COVID-19.</p> <p>Cette information m'a été donnée par... Les résultats du test datent du... Je procède dès à présent à l'élaboration de la liste (élèves et agents) des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec l'élève. Dans l'attente de vos recommandations... »</p> <p>Indiquez dans ce mail votre numéro de téléphone portable.</p>	DSDEN et IEN Médecin technique et scolaire	Medecin16@ac-poitiers.fr et monique.serrero@ac-poitiers.fr et ien.angouleme.nord@ac-poitiers.fr et dasen16@ac-poitiers.fr
2	<p>Informier la collectivité (nettoyage et désinfection des locaux)</p> <p>Compléter l'application Fait établissement / Niveau 2. Lien INTRANET</p> <p>Élaborez une liste provisoire de cas contacts à risques potentiels * Vous allez être contacté.e.s par le médecin scolaire ou personne déléguée qui va vous accompagner pour affiner et finaliser cette liste.</p> <p>Précisez : Nom, prénom, date de naissance, coordonnées téléphoniques des responsables légaux/ des adultes / Mettre à jour ONDE</p> <p>Indiquez s'il y a des enfants domiciliés hors département.</p> <p>Privilégiez le format EXCEL pour cette liste (facilité de traitement).</p> <p>Transmettez la liste aux autorités académiques et médecins scolaires après validation par le médecin scolaire.</p> <p>Cette liste provisoire est analysée par l'IA-DASEN et ARS (tracing).</p>	Maire, SIVOS	Téléphone, courriel
3			
4			
5	<p>Principe de précaution : Informez les cas contacts à risques potentiels dès validation par le médecin scolaire et par l'IEN.</p> <p>Message type (à adapter s'il s'adresse à des agents). "Un cas confirmé de COVID-19 vient d'être découvert chez un.e élève / un.e agent.e. Votre enfant a été en contact avec cet.te élève / cet.te agent.e. Une liste des élèves contacts à risque va être transmise à l'ARS (Agence Régionale de Santé). La liste définitive sera validée par l'ARS ; dans l'attente, il est demandé à ces élèves de rester chez eux. Vous serez contactés par la CPAM en lien avec l'ARS, très rapidement : un test sera préconisé (7 jours après le contact à risque)</p>	Familles, agents	<p>De préférence par téléphone, (prévoir de vous faire aider de vos collègues).</p> <p>Il est fortement recommandé, en conseil des maîtres, d'anticiper un sein de l'école une organisation permettant de libérer le directeur, la directrice de sa classe, dès lors qu'un cas lui est signalé comme positif.</p> <p>L'équipe de circonscription peut porter une aide à cette réflexion collective.</p>

	<p><i>et ces élèves ne pourront revenir dans l'établissement qu'après la procédure et le délai recommandé par l'avis médical. Une solution de continuité pédagogique sera mise en place pour ces élèves. »</i></p>		Ne jamais divulguer le nom du cas avéré.
7	Mise en œuvre de la continuité pédagogique (dans les jours qui suivent)	Équipe de circonscription si besoin	http://blogs16.ac-poitiers.fr/circo-ang-nord/ Espace : « Ressources »

Médecin référent COVID-19 : Mme Serrero 06.43.07.31.95

Qui sont les personnes « contacts à risques potentiels » ?

► Sont « cas contacts à risques » potentiels, les personnes qui ont :

- Un contact direct avec un cas avéré sans mesure de protection (pas de masque chirurgical par le cas avéré ou la personne-contact, pas de masque grand public AFNOR par les deux personnes)

► Les situations à risques au 16-09-20 :

- Élève ou enseignant d'une même classe si positionné autour de l'élève (moins d'un mètre)
- Personne partageant le lieu de vie du cas avéré
- Contact direct, en face à face, à moins d'un mètre (croisement fugace à exclure)
- Personne qui a prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins
- Personne qui a partagé un espace confiné (classe, bureau, salle de réunion, voiture) au moins 15 min et à moins d'un mètre avec un cas ou pendant plusieurs épisodes de toux/éternuements

SAVOIR FAIRE PREUVE D'ANTICIPATION POUR TRACAGE

L'ARS peut demander d'établir une liste rétroactive (jusqu'à 7 jours) des élèves qui ont eu un contact avec un cas avéré sur le temps scolaire. Prévoyez plannings et listes pour retrouver rapidement : classe, groupes d'activités scolaires en espaces clos (décloisonnement, EPS, EAC), personnels qui ont encadré des groupes.

Pour les temps périscolaires en espaces clos, la collectivité peut prendre en charge l'élaboration de cette liste.